Les crédits

donnera davantage, nous serons en mesure de dire que nous, comme politiciens, comme membres de ce gouvernement, avons tenu notre promesse et que le premier ministre, par son projet de loi—car le projet de loi C-43 est le projet de loi du premier ministre—a réalisé la promesse qu'il avait faite, c'est-à-dire d'instaurer un code d'éthique beaucoup plus précis et davantage respecté de l'ensemble des politiciens de cette Chambre.

[Traduction]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, avant d'entrer dans le vif de mon intervention, je voudrais rappeler l'objet du débat de ce soir. Il s'agit d'une motion de l'opposition dans laquelle on propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour n'être pas encore parvenu à établir et à respecter un code d'éthique clair et strict relatif au secteur public ni à fonctionner dans le cadre des lois, des lignes directrices et des normes existantes, et pour ne pas vouloir proposer de nouveaux codes et de nouvelles lois sévères concernant les conflits d'intérêts et les autres questions d'éthique publique.

C'est vraiment beaucoup. Je vais tâcher d'aborder chacun des aspects de la motion.

Ce groupement de sujets ne constitue pas le premier choix de tout le monde. Il est parfois difficile de parler de certaines de ces questions à la Chambre. C'est habituellement l'opposition qui les soulève, et je siège dans l'opposition. Nous nous engageons dans un exercice dans lequel nous, de l'opposition, devons soulever certaines questions comme nous en avons vraiment le devoir, car les députés ministériels ne sont pas souvent enclins à en parler. Je vais partager mon intervention en quatre domaines.

Le premier a trait aux questions d'éthique publique. Lorsque j'ai été élu à la Chambre en 1988, je me rappelle être intervenu dans la période des questions au cours de ma première ou de ma deuxième semaine ici pour poser une question au sujet d'une déclaration de culpabilité d'un ancien député dans une affaire d'abus de confiance.

Franchement, j'ai été surpris d'obtenir une nonréponse, surpris de voir que le gouvernement était incapable de répondre d'une manière raisonnable à la question que j'avais posée pour savoir ce que le gouvernement entendait faire, quel genre de norme il proposait, comment il pensait rendre des comptes à la population à propos de cette affaire où un député avait gravement enfreint la loi pénale. J'étais à cette époque bien naïf de poser la question.

Depuis, la liste des affaires s'est allongée; j'en ai deux pages et demie. Je dois lire la liste afin que les gens se rendent bien compte du problème auquel nous essayons de remédier. Il y a d'abord une affaire où un député a été accusé de fraude, conspiration et abus de confiance; il a été acquitté. Il y a un deuxième député qui a été trouvé coupable de corruption. Puis un autre député coupable de fraude et d'abus de confiance. Encore un autre député accusé de fraude et d'abus de confiance, et dont le procès n'est pas terminé. Un autre député a été accusé d'avoir converti 7 000 \$ ou 8 000 \$ en espèces. Un autre député a été accusé de fraude, d'abus de confiance et de contrefaçon; il a été acquitté. Dans le cas d'un autre député, il s'agissait de fraude, d'abus de confiance et de conspiration. Un autre député faisait l'objet d'une enquête dans une affaire de fraude et de conspiration. Un autre député était reconnu coupable d'évasion fiscale. Un autre encore faisait face à trois accusations de fraude et d'infractions connexes. Deux adjoints de député étaient accusés de fraude et de trafic d'influence.

Il y a aussi plusieurs accusations relatives à des affaires de faiblesses personnelles dont je ne veux pas parler ici. Il s'agit d'infractions du genre conduite en état d'ébriété, qui sont très graves, mais ce n'est pas le genre d'accusations dont je veux parler ici. Cette liste fait davantage penser à une feuille d'écrou dans un poste de police qu'à une liste de députés.

Cela me préoccupe, et je dois dire dès le départ que je connais bien l'exhortation évangélique: Que celui qui est sans péché lance la première pierre. Je ne parlerai pas de ma propre situation. Je ne crois pas avoir encore commis d'infraction à la loi pénale, et j'espère n'en commettre jamais.

Mais nous avons affaire en l'occurrence à une situation où le gouvernement, et peut-être le premier ministre, négligent d'établir un code d'éthique que les Canadiens peuvent espérer voir respecter à la Chambre des communes. Cette négligence a été notable tout au long des quatre années de la présente législature. Je ne me rappelle pas avoir vu le premier ministre intervenir à la Chambre pour parler de ces questions et établir un code d'éthique.

Il me semble que la norme proposée, celle mentionnée par le député d'en face qui a pris la parole avant moi, est le Code criminel. Les normes de la Chambre et celles de l'autre endroit sont certainement un peu plus exigeantes que celles du Code criminel. Mais lorsque des députés ministériels ont pris part au débat, ils se sont reportés à l'occasion au Code criminel en disant: ce type d'activité enfreint tel ou tel article du Code criminel; allez-y, mettez-les en accusation et faites-les condamner. La question est bien plus sérieuse, et nous pouvons trouver de bien meilleures solutions. J'exhorte le gouvernement à dire aux Canadiens, par la bouche du premier ministre, quelles sont ces normes. Au moment où je vous parle, j'ai une idée assez précise, personnellement, de ce qu'elles